



Processus :	Pilotage réseau – Gestion de l’association - Finances
Type document	DIR
Titre	BVR financement de projets
Version	finale / 19.02.2018
Rédacteur	VBG/SB – commission finances

Préambule

L’association BiblioValais est une association de membres collectifs, lesquels versent une cotisation de Fr. 100.- à l’association.

Chaque membre collectif fait partie d’une BVR (BiblioValais Région), laquelle peut bénéficier pour des projets internes à sa région du 80% du total des cotisations versées par les membres de sa région. Le 20% restant demeure propriété de l’association. Si le montant à disposition d’une BVR n’est pas utilisé pendant l’année, il revient à l’association BiblioValais qui décide de son utilisation.

L’encaissement des cotisations est du ressort de l’association.

Conditions

Le formulaire de demande doit être rempli pour tous les projets (subvention extraordinaire mais également pour le budget d’une BVR) et transmis par mail à la présidente à l’adresse générale info@bibliovalais.ch. Il doit expliciter les points suivants : nom du projet ; nom de la BVR ; nom, adresse, adresse e-mail et numéro de téléphone de la personne de contact compétente ; brève description du projet et du groupe cible (max. 2000 signes) ; budget, prestations propres incluses ; autres contributions de soutien (si le projet dépasse les 80% du budget BVR) ; calendrier.

Types de projets soutenus

Les projets doivent répondre aux besoins actuels de la société, renforcer la visibilité et la notoriété des bibliothèques notamment auprès des décideurs. Les domaines soutenus par BVW sont :

1. La promotion de la lecture
2. Les pratiques participatives (ateliers par les usagers, co-création, partage des savoirs etc.)
3. Le travail en réseau, collaboration, mutualisation entre bibliothèque d’une région
4. Les actions hors-les-murs

Budgets BVR

Les BVR bénéficient pour le développement de projets du 80% des recettes de cotisations provenant des membres de leur région. Si le montant du projet n’excède pas les 80% du budget de la BVR, le comité BVR informe le comité BVW du projet et du montant budgétisé via le formulaire ci-dessous, sans que ce dernier soit dans l’obligation de le valider.

Demande de subvention extraordinaire

Pour tout projet dépassant les 80% du budget des BVR, les BVR doivent déposer une demande de subvention extraordinaire auprès du comité, lequel analyse le projet (viabilité, faisabilité,...) et décide d'un soutien financier supplémentaire de la part de l'association ou non.

Les demandes de subvention extraordinaire peuvent être déposées deux fois par année (délai : 31 octobre– 30 avril). Sous réserve des disponibilités financières, le comité décide d'octroyer ou non une aide financière.

Paiement et conditions

L'association joue le rôle de banque et effectue le paiement des factures transmises par la BVR demandeuse jusqu'à concurrence du budget connu.

Toute facture dépassant le budget indiqué doit faire l'objet d'une justification.

- Si le comité valide cette justification et pour autant que les ressources financières de l'association le permettent, les factures concernées seront honorées.

Dans le cas contraire, les bibliothèques de la région concernée devront prendre elle-même en charge ces dépassements.

Les factures doivent mentionner le nom de la BVR concernée ou de l'une des bibliothèques membres de la BVR.



Demande de soutien financier Projet BiblioValais Région

BiblioValais région : _____

Personne référente : _____

Téléphone : _____

Rue : _____

NPA / Lieu : _____

E-mail : _____

**Nombre de bibliothèques
participantes :** _____

Demande extraordinaire

Demande entrant dans le budget de la BVR

Nom du projet : _____

Type de projet :
expo, manifestation... _____

Brève description du projet
et du groupe cible (max.
2000 signes): _____

Calendrier : _____

Budget (prestations
propres incluses) : _____

Contribution de soutien
demandée : _____

Autres sources de
financement : _____

Date et signature